

Questions orales

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question supplémentaire a trait au questionnaire que le ministre a adressé aux 140,000 éleveurs de bovins au Canada, chiffre qui inclut les 53,000 producteurs laitiers. Le ministre en publiera-t-il les résultats? Donnera-t-il les totaux pour chacun des secteurs de l'industrie de l'élevage des bovins? Donnera-t-il, par exemple, les chiffres pour l'industrie laitière et le nombre total des réponses au questionnaire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député s'enquiert du genre de programme que je proposais. J'étais autorisé par le gouvernement à proposer aux producteurs, comme nous l'avons fait en 1977, un programme d'intégration à 100 p. 100 non seulement pour les éleveurs de bovins mais aussi pour les éleveurs de porcs et tous les autres producteurs agricoles. L'association des éleveurs a rejeté ce programme à l'époque en disant qu'il était trop riche, qu'il entraînerait une surproduction et ainsi de suite. Le député ne devrait pas dire que je ne leur ai jamais rien offert. Je leur ai offert ce programme au nom du gouvernement du Canada, mais ils l'ont rejeté. Ils me demandent maintenant de leur proposer un programme. Nous leur en avons proposé un il y a plus de quatre ans, mais ils ne l'ont pas accepté. C'était un des meilleurs programmes jamais offerts par un pays à ses producteurs.

Nous tâchons de nous assurer que nous prenons les mesures qui s'imposent, et les données que nous recueillerons grâce à ce questionnaire seront, bien sûr, rendues publiques dès que nous aurons pu les dépouiller. L'industrie laitière fournit environ 25 p. 100 du bœuf consommé au Canada et produit une partie de nos exportations de viande vers les États-Unis; c'est pourquoi elle se doit d'être consultée elle aussi comme elle l'est présentement. Les noms des producteurs laitiers sont enregistrés à part dans les mémoires des ordinateurs parce que ces noms ont été tirés des registres que nous tenons de la production laitière. Cela ne constitue peut-être pas une liste d'envoi parfaite, mais c'est la meilleure que nous puissions dresser.

* * *

LES PÊCHES

L'OFFRE PRÉSUMÉE DE DROITS DE PÊCHE HAUTURIÈRE À QUATRE SOCIÉTÉS DE LA CÔTE EST

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au voisin de pupitre du ministre de l'Agriculture, le ministre des Pêches et des Océans. Les Canadiens croient depuis longtemps que la pêche appartient à tous les Canadiens, mais le ministre des Pêches et des Océans modifie radicalement cette façon de concevoir la pêche, notamment en ce moment sur la côte de l'Atlantique. Des réunions se poursuivent actuellement en vue de céder la propriété collective de cette ressource côtière à un consortium composé de quatre compagnies, notamment Nickerson's, National Sea, le Lake Group et Fishery Products et on se propose de transférer un droit de propriété qui leur permettra de négocier, de troquer, d'emprunter ou de vendre.

● (1440)

Le ministre des Pêches et des Océans pourrait-il me confirmer qu'il a offert des contingents à ces sociétés. Dans l'affirmative, peut-il me dire comment il assurera des emplois dans le secteur de la pêche hauturière si ces sociétés ont ce droit et créent un monopole excluant les autres entreprises?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la question du député prouve la complexité des consultations au cours desquelles nous faisons des propositions, nous en discutons et nous prenons des décisions. Nous avons fait cette suggestion et tous les secteurs de l'industrie en ont discuté sérieusement. Elle a été présentée à une réunion à laquelle participaient les pêcheurs, les grosses et petites entreprises, les gouvernements provinciaux et, bien sûr, le gouvernement fédéral. Je n'ai pas encore eu de rapport au sujet de la réaction des divers intéressés. Quand je le recevrai, j'aurai évidemment des responsabilités à assumer à cet égard. Je tiens à préciser au député que si nous adoptons cette suggestion, ce sera à titre expérimental. Personne n'a l'intention de faire cadeau des ressources des Canadiens.

LA GESTION DES RESSOURCES

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, étant donné la situation de la pêche hauturière et des conserveries de poissons de fond de l'Atlantique qui atteignent leur contingent très rapidement, si bien qu'elles se retrouvent avec des entrepôts pleins à craquer et des difficultés financières à cause de la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt, le ministre pense-t-il que son ministère et lui-même savent mieux gérer la pêche hauturière que les entreprises qui ont trop pêché l'année dernière?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si le député examine les chiffres concernant la pêche pour janvier et février, il verra qu'il y a eu une véritable course au poisson et un manque de discipline. Si nous pouvions, à titre expérimental, faire un partage équitable entre les quatre principales entreprises qui exploitent des chalutiers hauturiers sans faire de tort aux pêcheurs côtiers, ce serait à elles d'assurer l'utilisation optimale des ressources en fonction des débouchés au lieu de vouloir attraper le poisson à tout prix en se disant que si elles ne l'attrapent pas aujourd'hui, quelqu'un d'autre le fera.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LA RÉDUCTION DU SERVICE DE TRAVERSIER ENTRE TERRE-NEUVE ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le 16 novembre, le ministre ordonnait à CN Marine de supprimer une des deux navettes assurées par transbordeur pendant l'été, entre l'est de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Cette décision intervient au moment où le Canada devrait plutôt songer à assurer le service pendant toute l'année, comme auparavant. Pourquoi le ministre supprime-t-il une des deux navettes de cette desserte très importante?